

AGRICULTURE ET TERRITOIRES

Porteurs de projets
L'Europe,
c'est *chez vous !*



Sommaire

Des territoires attractifs et vivants 4

Qu'est-ce que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ? 6



©Pascal.Xicluna/Min.Agr.fr

Axe 2
Améliorer l'environnement et l'espace rural 16

Protéger l'environnement et la biodiversité :
les mesures agroenvironnementales 18

Protéger les forêts 22



©Xavier.Remongin/Min.Agr.fr

Axe 4
L'Approche LEADER :
Liaison entre actions de développement
de l'économie rurale 32

Monter un dossier en 3 étapes 34



©Pascal.Xicluna/Min.Agr.fr

Axe 1
Accompagner la compétitivité des secteurs
agricole et forestier 10

Aider les jeunes agriculteurs à s'installer 11

Moderniser l'agriculture et l'agroalimentaire 12

Gérer la ressource en eau 14

Aménager et développer les forêts 15



©Pascal.Xicluna/Min.Agr.fr

Axe 3
L'emploi et la qualité de vie en milieu rural 26

Tourisme 27

Diversifier les activités des agriculteurs 28

Mettre en valeur le patrimoine rural 30

Services et économie rurale 31



©Pascal.Xicluna/Min.Agr.fr

Des territoires attractifs et vivants

Bocages de Normandie, forêts du Livradois-Forez, plaines de la Beauce, alpages de Savoie, etc., la France est un pays rural. Les terres agricoles, les forêts et les communes rurales représentent 80% de sa surface. Pour autant, cette France rurale est loin d'être homogène et uniforme. Les territoires ruraux sont autant de mosaïques où s'articulent différentes logiques, économiques, démographiques, sociales, écologiques...

Alors que le mode de vie urbain se généralise – services, emplois, nouvelles technologies, loisirs, etc –, l'attractivité et le dynamisme de ces territoires est un enjeu essentiel. Aussi, depuis 1999, le développement rural est, avec les aides aux revenus agricoles, au cœur de la Politique agricole commune (Pac). De nombreux projets sont financés le deuxième pilier de la Pac, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

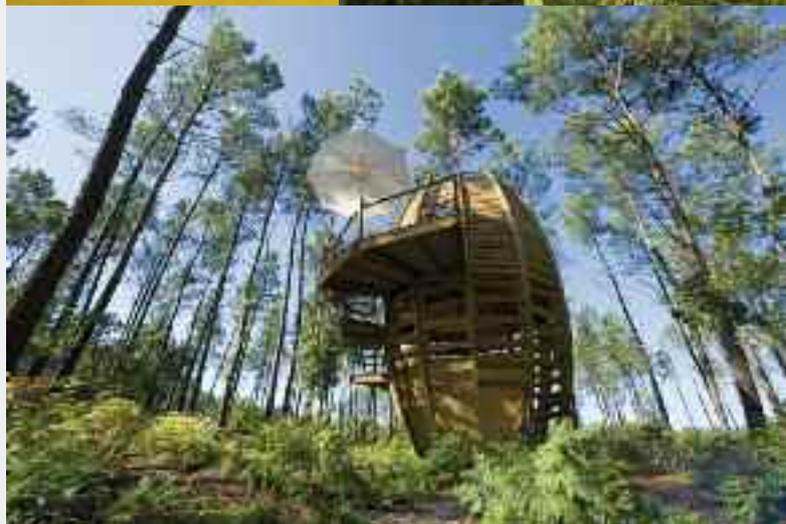


Au cours des 40 dernières années, le visage de la France rurale s'est profondément modifié. Du 19^{ème} siècle aux années 1970, l'exode rural vers les villes avait progressivement laissé les campagnes aux seuls agriculteurs. Mais depuis une quarantaine d'années, le monde rural est réinvesti par des gens qui ne sont pas agriculteurs, devenus minoritaires sur ces territoires au solde migratoire désormais positif. Dès lors, différentes populations s'y côtoient, obligeant les territoires à trouver en permanence un équilibre entre des intérêts agricoles, touristiques, économiques, environnementaux, sociaux... Pluralité d'intérêts, qui recouvrent une diversité d'enjeux, variables selon les territoires – chacun ayant sa propre problématique. On distingue d'ailleurs trois France rurales, suivant que ses campagnes sont périurbaines, résidentielles ou isolées.

Des enjeux multiples

Dans ce contexte, le rôle des pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au plan local, consiste à apporter de la cohérence entre les différents intérêts en jeu sur les territoires – par exemple en favorisant le dialogue entre ses différents acteurs. Il consiste aussi à apporter des réponses adaptées aux nouvelles problématiques qui s'y posent. Il s'agit par exemple d'offrir un cadre de vie agréable aux ruraux, ce qui passe tout autant par l'entretien des paysages – grâce à l'agriculture et à la forêt – que par la fourniture de services, aujourd'hui souhaités aussi performants qu'en ville (transports publics, crèches, lieux d'accueil pour personnes âgées, poste, médecin, boulangerie, etc.). Il s'agit aussi de générer de l'emploi, et donc de créer les conditions favorables pour attirer les entreprises, en encourageant le tourisme, en proposant des projets aux territoires... À ces enjeux, nécessairement interdépendants (une entreprise peut renoncer à s'installer sur un territoire qui ne propose pas de crèche à ses employés), les pouvoirs publics peuvent répondre grâce à plusieurs outils, à l'échelon national et local. L'Europe y participe, via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui a comme objectif de dynamiser les territoires ruraux en agissant sur la compétitivité de l'agriculture et de la forêt, sur l'amélioration de l'environnement, sur la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale.

Découvrez dans ce guide de nombreux exemples de projets réalisés grâce à l'intervention de ce fonds.



Photos©Pascal Xicluna/Min.Agrt.fr

Qu'est-ce que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ?

Aux côtés de ce qu'on appelle « le premier pilier de la PAC », qui permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles dans le cadre de la politique agricole commune, l'Union européenne a progressivement mis en place une politique spécifique pour le développement rural, aujourd'hui financée par un fonds, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le but : contribuer à accompagner les mutations de l'espace rural, qui représente aujourd'hui 90% du territoire de l'Union européenne, pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle. Pour cela, le FEADER intervient aux côtés d'autres instruments financiers de l'Union européenne, comme la politique de cohésion financée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE).

Sur la période 2007–2013, près de 96 milliards d'euros de FEADER sont ainsi répartis entre les 27 pays de l'Union européenne pour soutenir le développement rural, la France bénéficiant d'une enveloppe de 7,6 milliards d'euros.

La mise en oeuvre de la politique de développement rural repose sur des objectifs définis à l'échelle européenne, puis déclinés de façon stratégique et opérationnelle au niveau de chaque État membre. Il s'agit de développer les espaces ruraux en finançant l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la forêt, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie. Pour chacune de ces orientations, l'Europe impose à chaque État membre un pourcentage de financement minimal obligatoire. Ensuite, l'État membre répartit les sommes en fonction des spécificités de son territoire.

Enjeux locaux

La France a établi un programme de développement rural hexagonal (PDRH), qui décline l'intervention du FEADER dans les 21 régions de France métropolitaine hors Corse, ainsi que 5 programmes de développement rural régionaux pour la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, la Guyane et la Corse, pour répondre au plus près aux enjeux de chaque territoire. Cette volonté de prendre en compte les besoins et les attentes spécifiques des acteurs des territoires a également conduit à ce que le PDRH soit constitué d'un socle national applicable sur l'ensemble du territoire, et de volets régionaux déclinés dans chaque région dans les documents régionaux de développement rural (DRDR). Ce choix de déconcentration s'appuie sur le constat d'une ruralité française aux visages multiples, où la croissance économique et la place de l'agroalimentaire et de la sylviculture varient fortement entre les régions, et où la progression démographique et l'attractivité résidentielle sont contrastées selon les zones. Ainsi, le FEADER subventionne une diversité importante de projets, répondant au mieux aux enjeux locaux, tout en conservant un socle national, avec des mesures telles que la compensation des handicaps naturels ou le soutien à l'installation en agriculture.

Mais pour que ces subventions permettent une réelle dynamisation des zones rurales, il est indispensable que les acteurs ruraux soient également impliqués dans les projets. Un des principes fondamentaux du FEADER, c'est que chaque euro versé par l'Europe doit trouver, en face, un euro versé par l'État, par une collectivité locale ou un autre financeur public.

Et la philosophie qui sous-tend ce fonds européen, c'est de faire effet levier : en aidant les acteurs locaux à mettre en place de bonnes pratiques, on espère créer un cercle vertueux, qui continuera à exister après la fin de la programmation.

À vos projets !



Photos©Xavier Remongin, Pascal Xicluna / Min.AgrLfr

Le réseau rural : décloisonner les relations

Regrouper les différents acteurs impliqués dans le développement rural afin de décloisonner les relations et faciliter la conception intégrée de projets : c'est l'objectif du réseau rural que chaque État membre doit mettre en place. En France, le réseau est structuré à deux niveaux, un réseau national et 26 réseaux régionaux. Le réseau rural s'appuie sur les initiatives et les actions existantes, et valorise, par la diffusion de bonnes pratiques, les expériences. Les circuits courts sont inclus dans le champ d'activité du réseau rural.

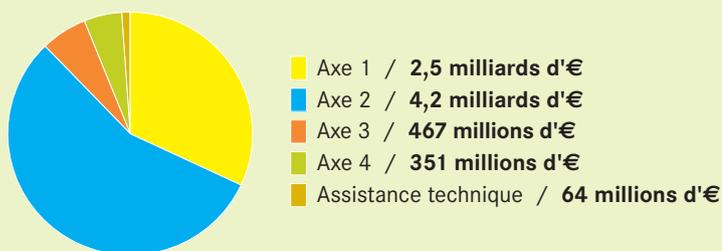
www.reseaurural.fr

Le haut débit en zones rurales

Généraliser le haut débit sur le territoire en s'appuyant sur les projets des collectivités locales : c'est l'objet de l'appel à projets, doté de 30 millions d'euros de FEADER. En juin 2010, 34 projets ont été retenus dans 25 régions. 26 projets sont aujourd'hui portés par un Conseil général ou un syndicat départemental (syndicat mixte numérique ou syndicat d'énergie), 3 projets par un Conseil régional (Auvergne, Limousin, Martinique) et 3 projets par des groupements de communes.

Dotations FEADER (en Euros) pour la programmation 2007 - 2013

Sur un total de 7,6 milliards d'euros, l'enveloppe FEADER est répartie par axes :



NB : Montants correspondant aux versions des programmes en vigueur au 1er septembre 2010 et incluant le PDR Hexagonal, le PDR Corse et les 4 PDR DOM.

Les 4 axes d'intervention du FEADER :

- ✓ La compétitivité des secteurs agricole et forestier (Axe 1)
- ✓ L'environnement et l'espace rural (Axe 2)
- ✓ La diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural (Axe 3)
- ✓ Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Leader, axe 4)



© Pascal Xicluna / Min.Agric.fr

Le FEADER dans les Dom et en Corse

- ✓ Les programmes de développement rural (PDR) de Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion mettent l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole (axe 1), en raison de la nécessité pour les filières agricoles de répondre à l'export et à la demande interne.
- ✓ Le PDR de Corse consacre une part majoritaire de sa dotation à l'amélioration de l'environnement et à la gestion de l'espace rural (axe 2).
- ✓ Le PDR de Guyane privilégie la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, mais également la diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en zones rurales (axe 3).



© Pascal Xicluna / Min.Agric.fr

Repères

1962 : Création de la PAC, dans le but d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe en augmentant la productivité de l'agriculture et en stabilisant les marchés agricoles.

1999 : Naissance du second pilier de la Pac portant sur la politique de développement rural, la politique des marchés agricoles devenant le 1^{er} pilier.

2000-2006 : Première programmation de la politique de développement rural.

2007-2013 : Deuxième programmation (FEADER).



©Pascal.Xicluna/Min.Agrif.fr

Comment financer vos projets avec le FEADER ?

Ce guide a été conçu pour aider tous les élus des communes rurales qui souhaitent engager des projets pour le développement de leur territoire. Cibler les actions éligibles, monter un dossier ou trouver rapidement l'interlocuteur régional, ce guide vous apporte des informations précises, avec de nombreux exemples.

À télécharger sur :

www.agriculture.gouv.fr/feader
et www.europe-en-france.eu



Les principaux fonds européens

FEADER Le Fonds européen agricole pour le développement rural intervient pour développer les zones rurales. Il permet de créer une dynamique économique et sociale compatible avec le respect de l'environnement.

FOP Le Fonds européen pour la pêche est le principal instrument financier de la Politique commune pour la pêche (PCP), destinée à favoriser une exploitation durable des ressources maritimes et de l'aquaculture.

FEDER Le Fonds européen de développement régional dirige son action vers le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale. Il permet de soutenir le développement des économies régionales.

FSE Le Fonds social européen soutient les politiques publiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. L'objectif est de permettre aux acteurs de s'adapter aux mutations économiques et aux processus de transformation sociale



©Pascal.Xicluna/Min.Agrif.fr



Axe 1

Accompagner la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Pour améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier, le FEADER finance un éventail de mesures, comme la formation professionnelle des agriculteurs, le soutien à l'installation des jeunes en agriculture, la modernisation des exploitations (des bâtiments, des équipements) et des industries agroalimentaires, ou encore la valorisation de la forêt (faciliter les récoltes, reconstituer des massifs) et l'amélioration de la qualité des produits.

LES PRINCIPALES MESURES DE L'AXE 1 :

- FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACTIONS D'INFORMATION
- INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS
- MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
- AMÉLIORATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FORÊTS
- ACCROISSEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS AGRICOLES ET SYLVICOLES
- INFRASTRUCTURES LIÉES À L'ÉVOLUTION ET À L'ADAPTATION DES SECTEURS AGRICOLE ET FORESTIER
- PROMOUVOIR LES RÉGIMES DE QUALITÉ ALIMENTAIRE



©CIRVIANDE

Aider les jeunes agriculteurs à s'installer

ALSACE

Réduire sa consommation d'énergie

Devenir agriculteur en construisant une étable moderne et en réduisant sa facture énergétique : c'est possible ! L'Europe peut appuyer l'installation des jeunes agriculteurs dans le cadre d'une modernisation des bâtiments d'élevage et d'une réduction de la facture énergétique. En effet, le Plan de performance énergétique (PPE) a été mis en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement et vise à « accroître la maîtrise de l'énergie des exploitations agricoles afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici à 2013 ».

INSTALLATION D'UN JEUNE AGRICULTEUR

Alexandre Huber a bénéficié de financements européens pour son installation en tant que jeune agriculteur. Une aide qui vient alléger cet investissement lourd pour les jeunes, issus ou non du milieu agricole, qui souhaitent s'installer dans une exploitation. L'Europe participe ainsi au maintien de la population active dans les zones rurales.

UNE ÉTABLE NEUVE ET MODERNE

Face à la vétusté des bâtiments d'élevage français, un Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) a été mis en place. Alexandre Huber a pu ainsi bénéficier d'un financement européen pour la construction d'une étable neuve et l'achat d'un équipement adapté.

LIMITER SA CONSOMMATION EN ÉNERGIE

En s'installant à Fort-Louis en Alsace, Alexandre Huber, jeune éleveur de vache laitière, a décidé aussi de minimiser au mieux sa facture énergétique. En effet, la consommation d'énergie d'une exploitation agricole représente en moyenne 6 % de ses charges.

Dans une exploitation laitière, les postes les plus gourmands en électricité correspondent aux machines du « bloc de traite » et au chauffage.

Ce jeune agriculteur a choisi d'investir dans des équipements diminuant la consommation d'électricité de 40 à 50%. En isolant son local technique, il diminue aussi les pertes de chaleur et limite sa consommation d'énergie pour le chauffage.



Le FEADER accompagne les installations des jeunes agriculteurs, particulièrement celles qui sont conduites dans une optique de modernisation des bâtiments d'élevage et de réduction de la facture énergétique.

Pour le plan de performance énergétique, sur un coût total de 12 400 €, le jeune agriculteur a bénéficié d'un financement du FEADER (2 200 €) et du ministère de l'agriculture (2 200 €).



Sur un coût de 290 000 €, le FEADER a financé 23 700 €.

La même somme a été apportée par le ministère de l'agriculture, le Conseil régional d'Auvergne et le Conseil général du Cantal. Le montant restant a été apporté par l'EARL.



©EARL Verniols

AUVERGNE

Une exploitation moderne et diversifiée

Dans le département du Cantal, au sud de l'Auvergne, une jeune agricultrice s'est installée avec son mari à Roannes-Sainte Mary. Les aides de l'Europe leur ont permis de moderniser et d'adapter leurs bâtiments et équipements d'élevage mais aussi de diversifier leurs activités en développant une activité de vente de volaille à la ferme.

AIDE À L'INSTALLATION

En avril 2008, Isabelle Boussargue a bénéficié des aides à l'installation du FEADER pour reprendre l'intégralité d'une exploitation de 30 ha dont le responsable partait à la retraite. Cet apport lui a permis de s'associer avec son mari pour créer l'EARL des Verniols et ainsi de conforter l'activité de production laitière de cette exploitation.

DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGES PLUS MODERNES ET PLUS ADAPTÉS

La modernisation des bâtiments et des équipements d'élevage de l'exploitation est apparue prioritaire tant en termes d'amélioration des conditions de travail, et donc d'efficacité, qu'en termes de bien-être animal.

L'EARL a investi dans la construction d'une nouvelle étable dans laquelle les vaches et les génisses ne sont plus attachées et possèdent une aire paillée. Pour les veaux, un coin nurserie a été mis en place. Deux nouveaux silos sont installés pour le stockage des céréales. Enfin, une salle de traite a été construite (2x3 places) pour améliorer les conditions de la traite.

DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

En 2008, une nouvelle activité de diversification a aussi été engagée à travers la construction d'un atelier d'abattage et de transformation à la ferme. Les volailles sont logées dans les bâtiments existants. L'objectif est de produire 800 volailles (nourries en grande partie avec les céréales produites sur l'exploitation), majoritairement des poulets, mais aussi, à terme, des canards, des pintades, ainsi que des dindes et des chapons pour les fêtes de fin d'année. Cet atelier permet de diversifier les revenus de cette exploitation grâce à la vente directe, et de lui assurer ainsi une meilleure viabilité.

Les aides de l'Union européenne ont aussi permis à Isabelle Boussarogue de devenir une associée à part entière dans l'EARL. L'égalité femmes-hommes est une politique importante et transversale de l'Union européenne. Elle est incluse dans tous les programmes financés par l'Union, dans tous les États membres.

Moderniser l'agriculture et l'agroalimentaire

BASSE-NORMANDIE

Valoriser le système herbager en AOC fromagère

Au coeur des paysages de la Basse-Normandie, l'herbe et les bocages tiennent une place centrale dans l'identité régionale. La vallée d'Auge, dans le département du Calvados, est ancrée au sein d'une importante région laitière où l'atout herbager est valorisé à travers les AOC normandes telles que le Livarot, le Camembert au lait cru et le Pont-Lévêque.

100% D'HERBE POUR UN BON CAMEMBERT !



©IROUA Normandie

Dany Lecointre et son fils ont décidé de s'associer en 2007 pour former le GAEC des Vattiers. Un projet qui leur a permis d'obtenir un quota laitier de 620 000 litres, contre 500 000 litres auparavant.

Afin d'atteindre cet objectif de production, l'agrandissement du troupeau et la mise aux normes des bâtiments se sont imposés. Le GAEC a progressivement augmenté son troupeau, passant d'environ 80 à 150 vaches laitières de race normande.

Une nouvelle salle de traite a ainsi été construite et une zone de stockage du fourrage a été mise en place avec un séchage en grange. Ce type de séchage permet de sécher l'herbe humide par un système de ventilation d'air chaud. Cette technique permet d'obtenir un foin de très bonne qualité et donc de produire du bon lait en quantité suffisante.

MODERNISATION

Les exploitants ont aussi couvert leur fumière, ce qui permet non seulement de protéger les déjections animales des eaux pluviales qui entraînent une pollution de l'eau par lessivage mais aussi de limiter le problème des odeurs pouvant causer des nuisances au voisinage.

Avec un tel système de production, le GAEC des Vattiers répond au cahier des charges de l'AOC Camembert de Normandie au lait cru et est ainsi mieux valorisé par la fromagerie locale « E.GRAINBORGE ».



Pour un coût total de 530 000 € dont 350 000 € éligibles aux aides, le FEADER et le ministère de l'agriculture ont financé chacun 16 500 € dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage. Le Conseil régional a contribué à hauteur de 54 500 €.



Pascal Xicluna©Min.Agr.Fr



Ces différents investissements ont permis à l'exploitation d'augmenter son nombre de clients de façon significative. Sur un coût total du projet de 160 245 €, le FEADER a financé le projet à hauteur de près de 19 000 €, le ministère de l'agriculture à environ 7 500 € et le Conseil Général d'Indre-et-Loire à 11 250 €. L'Earl Champion a financé le montant restant.

CENTRE

Des chèvres, du lait et du fromage

Si l'élevage en région Centre ne représente que 2 à 5% de la production nationale en filières animales, l'élevage caprin constitue un atout important pour cette région qui produit 13% du lait de chèvre national. En Septembre 2007, Sandrine Champion, 27 ans, s'installe sur l'exploitation familiale. Elle passe un diplôme agricole et décide de développer l'élevage caprin, tout en conservant la culture de différentes céréales.

DES BÂTIMENTS PLUS MODERNES

Le cheptel passe alors de 85 à 130 chèvres, et une chèvrerie plus fonctionnelle est construite : un couloir central facilite la nourriture et l'abreuvement des animaux, leur confort est aussi amélioré avec la mise en place d'une aire paillée. La construction de ce bâtiment tout neuf à côté de l'ancien bâtiment présente un « *avantage non négligeable en terme de gain de temps et de bien-être* » explique Sandrine. Une nouvelle salle de traite plus pratique et plus adaptée à la taille du troupeau est également aménagée, ce qui rend la traite beaucoup moins pénible pour les 3 associés de l'Earl Champion.

TRANSFORMATION À LA FERME

L'exploitation possédait aussi une fromagerie devenue vétuste. L'Earl entreprend de la mettre aux normes, ce qui lui permet aujourd'hui de transformer la totalité des 60 000 litres de lait produits par an en fromage de chèvre. La moitié de ce fromage est vendu sur la ferme, en vente directe. Le reste est vendu à un affigneur ainsi que sur 3 marchés locaux.



©EARL Champion

VISITES PÉDAGOGIQUES

Entre juin et août, l'exploitation organise de nombreuses visites. Beaucoup de centres de loisirs viennent y découvrir l'élevage caprin, la traite et la fabrication du fromage de chèvre. Des petits panneaux ont aussi été confectionnés expliquant simplement la fabrication du fromage aux enfants. Et à la fin de chaque visite, « *un goûter est proposé aux enfants, pour leur plus grand bonheur!* », se réjouit Sandrine.

Moderniser l'agriculture et l'agroalimentaire

MARTINIQUE

Relancer la production de tomates

La Martinique est connue pour sa production de bananes et de cannes à sucre. Pourtant sa production maraîchère et fruitière représente 1/4 de la surface agricole utile de l'île. Une production indispensable pour répondre aux besoins de la population locale.

«En Martinique, nous avons eu un problème de bactéries qui a induit une pénurie de tomates», explique Simon de Reynal, ingénieur agronome. En effet, en 2003, cette île produisait 6 000 tonnes de tomates en plein sol, une production qui a chuté à 2 000 tonnes en l'espace d'un an. Les causes de cette chute de production? Une petite mouche blanche ravageuse de plants, l'aleurode (le TYLCV) et le flétrissement bactérien (un autre parasite). Les pertes de production ont atteint les 100% en plein champ et il n'existe pas de lutte chimique contre ces parasites.

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE

Après un diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale, Simon de Reynal a voulu développer un projet dans sa commune d'origine, le Morne-Rouge : « Les aides européennes du FEADER nous ont permis de mettre en place une technologie innovante pour nous : la culture hors-sol des tomates. »

Ce projet, financé à hauteur de 500 000 euros par l'Europe pour un coût total de 2,5 millions d'euros, consiste à cultiver les tomates dans des serres étanches, pour empêcher toute introduction de bactéries.

Le Morne-Rouge réunit pour cela toutes les conditions favorables en termes d'altitude, d'eau disponible, de luminosité et d'hygrométrie (humidité de l'air), essentiels à la réussite du projet. La construction de quatre serres de 5 000 m² chacune débute en juillet 2008. Un an et demi après le début des travaux, 22 nouveaux emplois voient le jour.

Le caractère insulaire, l'étroitesse et la forte densité de population de la Martinique limitent l'extension de l'agriculture sur ce territoire. Améliorer les outils de production dans le secteur maraîcher de l'île est un enjeu majeur poursuivi par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en termes de durabilité des exploitations et de compétitivité du secteur.

Les fonds européens en Martinique : 620 millions d'euros (dont 100 millions d'euros avec le FEADER) pour la période 2007-2013. La diversification des cultures et le développement de la production locale est l'une des priorités du FEADER en Martinique pour la période 2007-2013.



Le coût total est de 2,5 Md'€, dont près de 500 000 € viennent du FEADER. Ont aussi participé le ministère de l'agriculture à hauteur de 205 171 € et le Fonds d'Investissement pour les Départements d'Outre-Mer (FIDOM) à hauteur de 65 327 €.



Xavier Remongin©Min.Agrif.fr



En finançant ce projet, l'Union européenne valorise les savoir-faire locaux transmis de génération en génération tout en développant l'emploi et en respectant la qualité de chaque produit. Sur un coût total du projet de 14,3 Md'€, le FEADER apporte 1,1 Md'€ tout comme la région Pays-de-la-Loire.



©SCA Val Nantais

PAYS-DE-LA-LOIRE

Des salades prêtes à l'emploi

Ce n'est pas un hasard si le pays nantais fut la première région maraîchère de France. Le climat doux, caractéristique de la région, est particulièrement adapté à la culture légumière. Aussi, les producteurs disposent de savoir-faire enracinés dans l'histoire de ce territoire.



©SCA Val Nantais

Créée en 1963, la coopérative Val nantais regroupe aujourd'hui une centaine de producteurs, tous installés dans la région de Nantes. Elle vient d'investir dans un nouvel atelier de conditionnement de la mâche (première production de la région) qui offre ainsi aux producteurs des débouchés durables (sur la base de contrats annuels) et permet le développement d'une nouvelle production de salades adultes. En effet, les salades prêtes à l'emploi enregistrent ces dernières années des taux de croissance avoisinant les 10%. Un marché stratégique pour la coopérative : la salade représente 70% de son chiffre d'affaires.

Grâce à ce nouvel atelier ouvert en avril 2009, la coopérative ancre sur les bords de la Loire une activité de conditionnement qui était jusqu'alors réalisée hors de la région. Après un an et demi de fonctionnement, la naissance de cet atelier au sein de la coopérative aura permis la création d'environ 90 nouveaux emplois.

CONSOMMER MOINS D'EAU

Obtenu en 1999, la certification Agriconfiance inscrit la coopérative dans une démarche de qualité des produits et de protection de l'environnement. De plus, afin d'atteindre une économie d'au moins 20% d'eau par rapport aux standards de la profession, la coopérative a choisi de supprimer l'eau pour le transport des salades prêtes à l'emploi (transport à sec) et d'investir dans un système de traitement et de recyclage des eaux de lavages de la salade.

Gérer la ressource en eau



Grâce aux financements européens, les producteurs de l'ASA d'Irrigation du Bas-Mont ont pu survivre aux aléas climatiques et à l'évolution du marché. Sur un coût total du projet de 2,3 Md'€, le FEADER a apporté près de 800 000 euros. Le Conseil Général de Côte-d'Or et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont apporté la même somme, le montant restant étant financé par les membres de l'ASA d'Irrigation du Bas-Mont.



©Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

BOURGOGNE

Un nouveau système d'irrigation sauve les producteurs de légumes en côte d'Or

La Côte d'Or a toujours connu des périodes de grande sécheresse. Sur le sous-bassin du Bas-Mont, situé dans la plaine dijonnaise, les producteurs, notamment les betteraviers, n'ont jamais eu la tâche facile pour irriguer leurs terres. Nicolas Rossin, aujourd'hui Président de l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du Bas-Mont, se souvient de la pénibilité du travail et du caractère aléatoire de l'irrigation : « *pour irriguer les productions, il fallait tirer sur de grandes longueurs des canalisations qui partaient de points d'eau éloignés des productions* ». Un travail très difficile « *surtout en tant que femme* », renchérit Armelle Dubois, productrice de légumes et membre de l'ASA, qui précise : « *nous nous retrouvions parfois à déplacer ces canalisations la nuit pour faire face ensemble aux périodes de restrictions d'eau* ». L'irrigation raisonnée est pourtant nécessaire pour assurer une production de qualité, notamment sur ce territoire, soumis à un climat semi-continentale et donc marqué par de fortes variations climatiques. La canicule de 2003 a ainsi provoqué une perte de 80 % de la production betteravière du secteur, suite à l'interdiction d'irriguer.

GESTION COLLECTIVE

Pour résoudre ce problème d'irrigation, les agriculteurs se sont regroupés pour mettre en place un système d'irrigation collective. L'objectif ? Améliorer la gestion de la ressource en eau par une répartition plus opportune des périodes de prélèvement dans le milieu naturel. L'eau est stockée dans des bassins artificiels alimentés, pendant l'hiver, lorsque la ressource est disponible. L'Association syndicale autorisée (ASA) du Bas-Mont, dont le périmètre s'étend sur 7 communes, a vu le jour en 2004, grâce à l'investissement et à la volonté des producteurs. Elle regroupe aujourd'hui 14 membres, répartis sur 9 exploitations en polyculture.

BASSIN DE STOCKAGE

Après une course administrative et grâce à l'important appui de la DDT (ex DDEA) pour monter le dossier, les travaux ont commencé en 2007, et ont duré près de 2 ans. Trois bassins de stockage séparés d'une dizaine de kilomètres ont été construits pour couvrir la zone de production. Des réunions collectives sont organisées régulièrement pour fixer les besoins en eau de chaque exploitant. « *Cette organisation est efficace, elle nous fait gagner du temps et du bien-être* », précise Armelle. Chaque semaine, des bilans hydriques pour chaque culture sont réalisés par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or.

Mais suite à la fermeture des sucreries de la région, une reconversion des betteraviers à de nouvelles cultures s'est imposée. Pour assurer la rentabilité du bassin, il a fallu être réactif en termes de recherche de nouveaux partenaires, de nouveaux débouchés et de rachat de nouveaux matériels. Un changement qui ne se fait pas du jour au lendemain. Tous les irrigants de l'ASA du Bas-Mont sont aujourd'hui très fiers de cette réalisation qui non seulement sécurise leur production, mais leur offre également l'opportunité de s'adapter au marché grâce à l'accès à de nouveaux débouchés. Par ailleurs, les exploitants ont décidé de diversifier leurs cultures (oignons, pommes de terre, soja, maïs, etc.) et leurs débouchés (nouveaux contrats, mise en place d'un atelier de vente directe, etc.), afin de ne pas être dépendant financièrement d'une seule filière. Cette diversification n'aurait pas été possible sans le nouveau système d'irrigation.



©Roger Martin

Aménager et développer les forêts

ALSACE

Modernisation d'une entreprise forestière



Avec une forêt de 320 000 hectares, l'Alsace est la 5^e région forestière en France. Au centre de la région, la zone d'emploi de Molsheim-Schirmeck concentre 44 % des emplois du secteur bois-énergie, un secteur dynamique en Alsace.

MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT FORESTIER

En décembre 2008, l'entreprise DIEM projette d'acquérir une machine de débardage afin de remplacer son tracteur agricole, équipé forestier, datant de 1995. En avril 2009, Camille Diem réceptionne la nouvelle machine. Elle est surmontée d'un treuil et d'une grue, ce qui est pratique pour sortir le bois de la forêt et réaliser le tri en fonction de leur qualité et de leur diamètre, un service de plus en plus demandé notamment par l'Office National des Forêts.

UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ DANS UN RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour respecter l'environnement, le matériel roulant doit être équipé d'un dispositif réduisant l'impact au sol et fonctionner avec des biolubrifiants.

Avec de l'huile biodégradable et une pression au sol de l'engin équipé inférieure à 0,6 kg/cm², ces critères sont respectés.

À terme, - Camille Diem touche du bois - son entreprise devrait doubler le volume débardé en passant de 4 126 m³ à 8 000 m³ et améliorer ainsi sensiblement sa rentabilité.

En subventionnant les exploitations forestières de type microentreprises, l'Europe vise à garantir le développement de la mobilisation du bois dans le respect de la sécurité au travail et des préoccupations environnementales.



Pour un coût total de 252 000 €, l'Europe et le ministère de l'agriculture ont apporté à parité 30 000 €. L'entreprise DIEM a financé le montant restant.

HAUTE-NORMANDIE

Soutenir la desserte forestière

En Seine-Maritime, dans la commune de Maulévrier Sainte Gertrude, le FEADER soutient un projet de desserte forestière, porté par une SCI et réalisé sur une propriété forestière de 97,80 hectares. L'opération consiste à créer une piste forestière de 550 mètres et une place de dépôt de 150 m². Dans un contexte de forte pente, la piste facilitera l'acheminement des produits ligneux (grumes et rondins) vers des lieux de chargement. La place de dépôt sécurisera ce chargement qui était jusqu'alors en partie réalisé depuis la route départementale. Compte tenu du volume de bois à mobiliser de 2008 à 2010, en application du plan simple de gestion de la forêt, le coût de cet investissement est de 9,76 €/m³. Ce projet a supposé l'intervention de sociétés spécialisées (entrepreneurs de travaux forestiers) et contribué ainsi à l'économie locale. Coût de l'opération : 7 811 €, dont 2 734 € financés par le FEADER et 2 734 € par le ministère de l'agriculture.

Développer l'agriculture biologique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le FEADER soutient l'agriculture biologique, en participant par exemple à la prise en charge du coût de la certification en bio des exploitations. Ainsi, en Provence Alpes Côte d'Azur, le conseil régional prend en charge, en cofinancement avec l'Union européenne, l'intégralité des coûts de certification en agriculture biologique, à concurrence de 1 000 euros par exploitation et par an, pendant une durée de 5 ans maximum.

→ Pour les 5 années de l'engagement, l'aide publique représente 692 473 euros, dont 346 236 euros de FEADER.



En 2009, en région PACA, 8,7% de la surface agricole utile (SAU) était en agriculture biologique, contre 2,46% au niveau national.



Axe 2

Améliorer l'environnement et l'espace rural

Le FEADER permet d'améliorer les pratiques agricoles pour qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement, en soutenant, par exemple, la promotion de la biodiversité ou l'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'agit aussi de maintenir l'activité agricole en zones défavorisées par l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN).

LES PRINCIPALES MESURES DE L'AXE 2 :

- PAIEMENTS EN FAVEUR DES AGRICULTEURS DES ZONES CARACTÉRISÉES PAR DES HANDICAPS NATURELS
- PAIEMENTS AGROENVIRONNEMENTAUX
- PREMIER BOISEMENT DE TERRES AGRICOLES
- RECONSTITUTION DU POTENTIEL FORESTIER ET ADOPTION DE MESURES DE PRÉVENTION
- INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS EN MILIEU FORESTIER

La prime herbagère agroenvironnementale (PHAE)

La prime herbagère agroenvironnementale est l'une des mesures phares de l'axe 2 du FEADER. Elle a pour objectif de soutenir les exploitations d'élevage extensif qui mettent en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement. Elle vise à maintenir des surfaces en herbe au sein d'exploitations spécialisées mettant en valeur au moins 75 % de leur surface agricole utile (SAU) en herbe.

Cette mesure de maintien permet de répondre aux enjeux environnementaux liés à la préservation de la biodiversité et de la protection des ressources en eau, grâce au rôle de stockage de carbone et donc de lutte contre le réchauffement climatique joué par les surfaces en herbe.

La PHAE est clairement affichée comme un outil de maintien de pratiques agricoles réputées favorables à l'environnement. Elle offre l'avantage d'inciter, de manière massive, les exploitants à s'engager dans une démarche agro-environnementale sur 5 ans. Il s'agit d'un outil de démocratisation environnementale qui peut avoir une vertu pédagogique.

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide phare de l'axe 2 du FEADER, bien connue des agriculteurs vivant en zone de montagne. Elle vise à compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles situées en zones agricoles défavorisées et ainsi maintenir une activité essentielle. Ce dispositif a pour objectif de contribuer au maintien d'une activité agricole viable dans les zones caractérisées par des handicaps naturels (altitude, pentes, sols, climat, handicaps spécifiques) et de préserver les écosystèmes diversifiés et les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. L'ICHN permet de compenser, en moyenne, environ 30 % de l'écart entre le revenu des zones non défavorisées et celui des zones défavorisées simples.

Pour les zones de montagne cette compensation s'élève à 40 %. En 2009, la première région bénéficiaire des ICHN est l'Auvergne suivie des régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Ces trois régions concentrent 56 % des paiements ; si on ajoute l'Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur, ce sont plus des 2/3 des versements qui sont effectués en faveur des exploitants de ces 5 régions.

Protéger l'environnement et la biodiversité

LES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

LIMOUSIN

Conversion au bio

Le développement de l'agriculture biologique est un axe majeur de la politique de développement durable de la France, au travers du plan « agriculture biologique, horizon 2012 » mis en place dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Ce plan prévoit le triplement des surfaces cultivées en agriculture biologique d'ici 2012, soit 6% de la SAU française.

L'établissement public local d'enseignement agricole (EPLA) de Tulle, en Corrèze, forme 350 élèves et une centaine d'apprentis par an. L'exploitation de l'établissement, qui avait entrepris la conversion à l'agriculture biologique d'une partie de la surface agricole utile (de 150 hectares) en 1999, a décidé en 2009 de convertir l'ensemble des surfaces encore exploitées en conventionnel, soit : 72 hectares de prairies sans retournement, 1 ha de châtaigneraie (de variétés locales), 33 ha de prairies temporaires dont 10 ha de culture de triticale et pois, 6 ha de maïs, 1 ha de soja.

Ce projet comprend une dimension expérimentale forte, conduite avec la collaboration de nombreux partenaires techniques, scientifiques, économiques et financiers. Des thèmes d'études et/ou de recherches sont définis puis conduits sur l'exploitation. Ce projet comprend également une dimension pédagogique auprès de l'ensemble du public de l'exploitation, autour de pratiques quotidiennes exemplaires et compatibles avec la rentabilité économique.



Sur un coût total éligible de 14412 €, le projet de conversion est financé à hauteur de 7 778 € par le FEADER et 6 363 € par le ministère de l'agriculture.



Sur un coût total de 2,4 Md'€, l'Europe a participé à hauteur de 1,3 Md'€ pour une surface totale engagée de 4 953 ha. Le ministère de l'agriculture a aussi apporté 1,1 Md'€.

BASSE-NORMANDIE

Les marais du Cotentin

DES PRAIRIES HUMIDES PRÉSERVÉES

Au nord de la Basse-Normandie, les marais du Cotentin et du Bessin couvrent 28 300 ha inclus dans le Parc Naturel Régional beaucoup plus vaste (145 000 ha). Ce territoire Natura 2000 traverse la presqu'île du Cotentin. Inondés l'hiver et quadrillés de rivières au printemps, ces marais abritent un patrimoine écologique typique des prairies naturelles humides.

ALLER AU-DELÀ DES OBLIGATIONS LÉGALES

Entre 2007 et 2010, 279 exploitants agricoles ont souscrit un contrat pour cinq ans. Ils s'engagent à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires occasionnés par l'adoption de ces nouvelles pratiques, dites mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET). Il s'agit par exemple du maintien en prairies permanentes, de la limitation voire la suppression de la fertilisation et des traitements phytosanitaires. Les MAET sont en cohérence avec les directives oiseaux et habitats et avec la protection de 39 espèces végétales protégées.

DES VACHES POUR ENTREtenir LE MARAIS



©PNRMCB



©PNRMCB

L'activité économique majeure des marais est une agriculture tournée vers l'élevage laitier. La fauche, le pâturage ou encore l'entretien des fossés représentent une activité agricole indispensable à la gestion du marais. Le soutien de ces activités s'inscrit dans un objectif de conservation des habitats et des espèces.



Protéger l'environnement et la biodiversité

LES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

MIDI-PYRENEES

Réduire les pesticides en grandes cultures

Dans une zone de grande culture du Tarn-et-Garonne, en région Midi-Pyrénées, une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau a été engagée avec les agriculteurs du bassin versant de la Gimone. Des prélèvements ont en effet révélé des pointes de pollution dues aux pesticides au point de captage de Beaumont-de-Lomagne, qui alimente 11 200 habitants en eau potable.

UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE

La stratégie de développement rural de la région Midi-Pyrénées a permis d'identifier la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires comme un enjeu majeur et prioritaire. La DRAAF a lancé un appel à projets sur le sujet.

La coopérative agricole Qualisol y a répondu dès 2008 en proposant, sur le territoire de la Gimone, de diminuer de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires dans un délai de 5 ans. A la mi-2010, 116 exploitants ont engagé près de 4 700 hectares de grandes cultures dans une mesure agro-environnementale territorialisée.



©Cheick.Saidou/Min.Agrif.fr

UN SUIVI TECHNIQUE ASSURÉ PAR LA COOPÉRATIVE

Un poste à plein temps est consacré par la coopérative au conseil technique aux exploitants et une deuxième personne a été embauchée à l'automne. Un bulletin technique mensuel est envoyé aux exploitants : il indique les maladies et les ravageurs à surveiller ainsi que les principaux traitements à réaliser. Des visites sont organisées régulièrement pour les exploitants sur des sites où la coopérative cultive différentes espèces, semées à différentes dates et non traitées : ils peuvent ainsi observer la réaction des plantes.

L'utilisation des phytosanitaires est diminuée en jouant sur l'assolement, la rotation des cultures, les dates de semis, les alternatives mécaniques aux traitements... Les doses sont ajustées en fonction de la situation météorologique et de la prévalence de maladies.



Le FEADER participe de 80 à 102 € par hectare et par an pour aider les agriculteurs à couvrir les surcoûts liés au changement de pratiques agricoles et financer une partie des frais de conseils techniques prodigués par Qualisol.



©Cheick.Saidou/Min.Agrif.fr



En 3 ans, 345 contrats ont été souscrits pour une surface de 18 356 ha. Le coût total de ces opérations s'élève à 10 341 500 €. En finançant ce projet à 55 %, le FEADER participe à l'adaptation des pratiques agricoles pour préserver les espaces naturels. Le ministère de l'agriculture finance le montant restant. En 2010, le taux d'aide communautaire passe à 75 % pour ce type de contrat.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Des prairies pour les oiseaux !

Le territoire de Bassigny Haut marais, site Natura 2000, se répartit entre les plateaux où l'agriculture est dominée par les systèmes de polyculture-élevage et des vallées plus herbagères où l'élevage bovin-viande occupe une place prépondérante.

UNE AVIFAUNE RICHE MAIS MENACÉE

Ce site Natura 2000 abrite une avifaune variée, inféodée le plus souvent soit à la forêt, soit aux espaces agricoles. Pour la Cigogne blanche (ou noire), la Pie grièche écorcheur, le Milan noir (ou royal), la Bondrée apivore ou encore l'Alouette Lulu, les prairies, qui couvrent 34 % du territoire, jouent un rôle important pour la nourriture, l'abri et la nidification des oiseaux.

Or, au cours des dernières décennies, les surfaces en prairies se sont progressivement réduites – même si elles sont encore conséquentes. Parallèlement, les pratiques agricoles ont sensiblement évolué : les performances du matériel permettent de récolter les foins beaucoup plus vite et plus tôt, ce qui est néfaste à la nichée au sol. Les haies et les buissons refuges ont régressé sur le territoire. Les parcelles difficilement mécanisables (pente, portance...) sont laissées à l'abandon et ne jouent plus leur rôle d'habitat prairial/abri/refuge pour l'avifaune.

LES AGRICULTEURS RESTAURENT LES PRAIRIES

Depuis 3 ans, la chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne avec le concours de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne accompagne les exploitations vers une agriculture plus durable, par le recours à des pratiques agricoles contribuant à la préservation ou au maintien de la biodiversité.

Les exploitants peuvent signer des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Ils s'engagent ainsi pour une période de 5 ans à restaurer les habitats prairiaux en retardant par exemple leurs dates de fauche et en diminuant la quantité de fertilisant utilisée. En échange de ces efforts qui peuvent entraîner des pertes de revenus, ils perçoivent une compensation financière allant de 108 à 322 euros par hectare et par an.

Protéger l'environnement et la biodiversité

LES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES



Dans un objectif de maintien de la biodiversité, l'Europe à travers le FEADER encourage les exploitants agricoles à élever des animaux de races locales menacées de disparition.



©Florent Piedanna / ENRX

→ Le Nord-Pas-de-Calais est une région active dans la protection des races menacées dont le Mouton Boulonnais et le cheval Trait du Nord, 2 des 5 grandes races locales de la région.

→ Le Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG) s'investit depuis 1985 en faveur de la sauvegarde et de la valorisation des espèces végétales et animales cultivées ou domestiquées dans les campagnes du Nord-Pas-de-Calais. En plus de ses programmes de préservation des races locales, le centre préserve des variétés fruitières et légumières anciennes, activité qui peut également être soutenue par le FEADER.

Pour en savoir plus : www.enrx.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS

La Bleue du Nord, une race dynamique



©Florent Piedanna / ENRX

La *Bleue du Nord* à la robe blanche, tachetée de gris, de bleu ou de noir, est une race bovine considérée aujourd'hui comme « race menacée » en raison de la faiblesse de ses effectifs. Elle possède pourtant de très bonnes qualités et suscite la passion chez les éleveurs du Nord depuis plusieurs générations. Très adaptée aux systèmes extensifs herbagers, la *Bleue du Nord* est une race dite « mixte » : elle combine les avantages d'une bonne production laitière avec une excellente aptitude bouchère. C'est une race « rustique » qui résiste très bien au froid et à l'humidité, et tombe très peu malade.

Surtout élevée dans les bocages de la région Nord-Pas-de-Calais, elle est aussi présente en Wallonie et dans les Flandres.

UN PEU D'HISTOIRE

Descendante des races bovines du littoral de la mer du Nord, la *Bleue du Nord* provient de la race belge Tirlémont, originaire de la région de Bruxelles, qui a disparu après la 2nde guerre mondiale. Elle a subi la concurrence de races laitières plus spécialisées comme la Prim'Holstein, et a peu à peu été délaissée au profit d'autres races, engendrant un chute importante de ses effectifs tout au long du 20^{ème} siècle.

LES DÉMARCHES DES ÉLEVEURS SOUTENUES PAR UN PROGRAMME AMBITIEUX

L'effectif total est aujourd'hui stabilisé autour de 9000 individus (dont 2000 en France, 5000 en Wallonie, 2000 en Flandres) dont 4500 vaches au contrôle laitier. La race fait l'objet d'une mesure agroenvironnementale pour la protection des races menacées. Pour maintenir leurs effectifs, les éleveurs de *Bleues du Nord* perçoivent une aide annuelle attribuée selon plusieurs conditions. L'exploitation de Gilles DRUET en est un bon exemple : cet éleveur possède 45 vaches et reçoit chaque année, pendant 5 ans, 50 € par UGB (Unité Gros Bovins) engagée dans la mesure. Président de l'association « l'Union Bleue du Nord », organisme de sélection de la race encadré par la Maison de l'élevage du Nord et qui compte 25 adhérents, il se dit optimiste, précisant que : « le Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais nous aide à sélectionner la race, réalise un suivi, visite les exploitations ».

DU LAIT ET UNE VIANDE DE TERROIR : « LA BLEUE DU NORD AU CŒUR DU GOÛT »

Cette race peut en effet être valorisée tant pour son lait que pour sa viande. Un fromage spécifique à la race est d'ailleurs en cours de réalisation avec le Lycée agricole du Quesnoy. Quant à sa viande, elle bénéficie grâce à son goût particulier d'une marque de qualité « La *Bleue du Nord* au cœur du goût », délivrée par l'Union Bleue du Nord. Cette marque est attribuée lorsque le bovin a été élevé essentiellement avec une alimentation au pré, excluant les ensilages. Cette viande de terroir est valorisée localement par de la vente directe, plusieurs exploitations la proposent sous forme de caissette de 5 à 10 kg.

Protéger l'environnement et la biodiversité

LES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

RHÔNE-ALPES

Les prairies fleuries du massif des Bauges



Pascal Xicluna©Min.Agril.Fr

Les prairies fleuries du massif des Bauges sont des herbages naturellement riches en fleurs destinés à la production de fourrage.

POURQUOI DES PRAIRIES FLEURIES ?

Les prairies naturelles ont avant tout un rôle de production : les éleveurs y font pâturer leur troupeau ou fauchent l'herbe en vue de la production du foin. La qualité des herbages se retrouve donc dans les fromages, dont plusieurs sont fabriqués sous signes officiels de qualité.

Certaines plantes, comme le trèfle des prés ou le sainfoin sont appréciées pour leur valeur nutritive, aromatique et leur capacité à fixer l'azote dans le sol ; d'autres encore sont précieuses car elle garantissent un habitat propice à une grande diversité d'insectes et d'oiseaux.

L'EUROPE AU CŒUR DES PRAIRIES

La mesure agro-environnementale (MAE) « prairies fleuries » s'inspire d'une expérience menée en Allemagne depuis 2000 et repose sur un engagement en faveur de la biodiversité : les agriculteurs reçoivent pendant 5 ans, pour les parcelles engagées, une aide financière. Ils sont soumis en retour à une obligation de résultat quant à la biodiversité floristique de leur prairie.

Le contrôle de la mesure porte ensuite sur la présence de plantes indicatrices du bon état écologique du milieu. En 2008, quelque 65 producteurs laitiers du parc se sont ainsi engagés sur cinq ans pour maintenir la biodiversité de près de 900 hectares de prairies naturelles. Un an plus tard, l'opération a été reconduite avec 55 producteurs supplémentaires. Chaque agriculteur reçoit une aide de 89 euros par hectare et par an provenant en partie de l'Europe et du ministère en charge de l'agriculture.



Dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux de France organisent avec les chambres d'agriculture, les syndicats d'apiculture et des associations de gestion et de protection de la nature le premier concours national d'excellence agri-écologique.



Pascal Xicluna©Min.Agril.Fr



Pascal Xicluna©Min.Agril.Fr



Pascal Xicluna©Min.Agril.Fr

Protéger les forêts

PAYS DE LA LOIRE

Boiser des terres agricoles



© Pascal Xicluna/Min.Agr.fr

Pour faire face au délaissement des terres agricoles les plus marginales, la région Pays de la Loire mène une politique de boisement de ces terres depuis une vingtaine d'années. En Maine-et-Loire, ce sont près de 8 000 hectares de nouveaux boisements qui ont ainsi été créés (25 000 ha en Pays de la Loire), augmentant significativement le potentiel forestier du département.

UNE PLANTATION EN PIN LARICIO RÉUSSIE

Le Maine-et-Loire, à l'image de la région Pays de la Loire, a un taux de boisement peu élevé, de seulement 13% contre une moyenne nationale de 29%. Sur la commune de Cléré-sur-Layon, un boisement de 9 ha de Pin Laricio a été effectué en novembre 2009 par le Groupement Foncier Agricole (GFA) du Petit Clocher. Cette plantation s'est très bien comportée depuis, malgré la sécheresse de l'été 2010.

DES AVANTAGES MULTIPLES

Ces jeunes boisements sont destinés à produire à terme du bois d'œuvre de qualité. Mais ils fournissent dès maintenant du bois de trituration pour l'industrie et du bois-énergie sous forme de plaquettes forestières alimentant les nombreuses chaufferies collectives au bois en pleine expansion.

Le reboisement des terres agricoles contribue aussi à la diversité paysagère, au renforcement de la biodiversité, de la qualité de l'eau et participe aussi à la protection du sol.

En cofinçant cette opération de plantation et son entretien, l'Europe participe à une réutilisation des terres agricoles délaissées et particulièrement intéressantes d'un point de vue environnemental.



Sur un coût total de l'opération de 10 400 €, l'Europe apporte environ 4 000 €. La contribution du Conseil régional est de 3 300 €, complétée par un financement du GFA du petit clocher de 3 100 €.



Pascal Xicluna@Min.Agr.fr



Pascal Xicluna@Min.Agr.fr



Pascal Xicluna@Min.Agr.fr

Protéger les forêts

AQUITAINE

Prévention des incendies dans les Landes de Gascogne

Dans les années 50, de violents incendies ont ravagé la forêt des Landes de Gascogne et provoqué de nombreuses pertes humaines et matérielles. Pour éviter que cela ne se reproduise, les sylviculteurs et les structures publiques se sont mobilisés et ont créé les associations de Défense des Forêts contre les Incendies, les DFCI. L'Association régionale DFCI Aquitaine se décline en 4 associations départementales. Celle de la commune de Lacanau veut, dans un objectif de prévention, améliorer les voies d'accès aux parcelles forestières pour les services d'incendies et de secours.



Pascal Xicluna@Min.Agrifr

AMÉLIORATION D'UNE VOIE D'ACCÈS STRATÉGIQUE

Le massif aquitain est constitué de pistes forestières en sable de type dunaire. Cette constitution rend la piste « n° 16 des Landes de Meogas » impraticable par les engins d'incendies. La solution consiste à empierrer toutes les pistes pour circuler à 50 km/h – au lieu de 10km/h avant les travaux – ce qui permet également aux entrepreneurs forestiers d'accéder plus rapidement aux parcelles.

Les travaux menés par l'association de la commune de Lacanau ont permis d'atteindre un empièrrement à 45 % d'un axe de desserte forestière.



Pascal Xicluna@Min.Agrifr



Sur un coût total de 30 000 € de dépenses réalisées, le FEADER a financé cette action à hauteur de 44 %. Par ailleurs, l'État et le Conseil régional d'Aquitaine ont participé tout deux à 18 % du total. Le reste a été financé par l'association syndicale autorisée de DFCI.



Pascal Xicluna@Min.Agrifr



©DFCI Aquitaine



Pascal Xicluna@Min.Agrifr

Protéger les forêts



Ce projet réalisé sur 5 ans, de 2009 à 2013, représente un coût total de 27 505 €, financé à 55% par le FEADER et à 45% par l'État.



Pascal Xicluna/Min.Agrif.fr

Le Livradois Forez : un parc naturel régional à découvrir

Encore trop peu connu, le parc naturel régional (PNR) du Livradois-Forez est l'un des plus vastes de France. Il s'étend sur 180 communes, entre le Puy de Dôme et la Haute-Loire. Agriculture de moyenne montagne, hameaux préservés, estives... Le parc offre, à proximité de Saint-Étienne et de Clermont-Ferrand, des espaces naturels à couper le souffle, le tout maillé de villages et de hameaux typiques, témoignant du riche passé de la région. Amoureux de la nature, de la montagne ou du tourisme rural, n'hésitez pas, rendez-vous sur www.parc-livradois-forez.org

AUVERGNE

Sauver une tourbière en sursis



© Pascal Xicluna/Min.Agrif.fr



© Pascal Xicluna/Min.Agrif.fr

Dans le massif du Livradois-forez en plein cœur de la forêt, soudain, l'atmosphère change. Les arbres se font plus clairsemés. La forte humidité et l'acidité du sol ont permis, à cet endroit, une extraordinaire accumulation de mousse, des sphaignes, sur plusieurs dizaines de centimètres. Ce milieu fragile, mouvant, est une tourbière. Elle stocke l'eau et surtout la filtre et la purifie. En aval, le petit ru qui serpente entre les grosses roches accueille des moules perlières d'eau douce et des écrevisses à pattes blanches, deux espèces sensibles aux pollutions, qui ne prospèrent que dans des eaux d'excellente qualité.

Mais la tourbière ne se porte pas bien. « *Après guerre, les propriétaires forestiers ont planté ici des épicéas, en plein dans la tourbière. Petit à petit, ils asséchaient le terrain et mettaient cet écosystème en danger* », explique Dominique Dauriat, chargé de mission pour le parc naturel régional du Livradois Forez. Début 2010, un projet FEADER (financé par la France et l'Union européenne) a été lancé, dans le cadre des actions natura 2000. L'ONF a coupé ces arbres pour rendre à la tourbière son eau et sa lumière. Pour éviter de dégrader le milieu, les troncs d'arbres ont été extraits par un débardeur à cheval. Contrairement au tracteur forestier, l'animal ne laisse pas d'ornières derrière lui et préserve cet espace sensible. Et pour le propriétaire forestier, cet aménagement n'occasionne pas de perte, puisqu'il bénéficie d'une exonération de taxe foncière, comme s'il replantait des arbres. « *La mission d'un parc naturel régional c'est de concilier le développement de l'activité économique, sociale et culturelle, et le respect de l'environnement au sein d'espaces naturels exceptionnels* », souligne Dominique Dauriat. Devant lui, une pancarte portant le logo de l'Union européenne explique aux promeneurs de passage le chantier mené ici. La réalisation a ainsi permis une prise de conscience des habitants du hameau en contrebas "le Perrier", dont certains ignoraient jusqu'à l'existence de ce lieu. D'ici quelques années, si tout se passe bien, la tourbière devrait se reconstituer dans l'espace laissé libre par les conifères. Avec le retour de la tourbe, reviendront les monticules de sphaigne et des espèces précieuses telles que les drosera et les grassettes, deux plantes dites "carnivores" qui se nourrissent d'insectes. Qu'il s'agisse d'agriculture ou d'aménagement d'espaces naturels comme c'est le cas ici, les projets "FEADER" constituent de précieuses opportunités pour les territoires ruraux de mettre en valeur la richesse de leur patrimoine naturel.



Pour sauver cette tourbière, qui offre une précieuse réserve d'eau, l'ONF a coupé les épicéas plantés par les propriétaires forestiers dans les années 50.

© Pascal Xicluna/Min.Agrif.fr

Protéger les forêts

ET AUSSI EN AUVERGNE

Reconstruire des forêts après la tempête de 1999

La forêt auvergnate a été touchée par la tempête de 1999. Juste après cette tempête, un plan chablis a été lancé sur la période 2000-2009 dont l'objectif était de « réparer » les dommages causés, autant pour les forêts privées que publiques.

UNE RECONSTITUTION VITALE POUR LE SECTEUR FORESTIER

La commune de Charensat, dans le Puy de Dôme, a décidé de commencer les travaux de replantation en 2008. En effet, la destruction des peuplements par la tempête a constitué une perte de production qu'il a fallu compenser pour éviter les baisses de revenus des sylviculteurs.

Même si aujourd'hui seulement 8 à 10% des peuplements de la surface détruite ont été reconstitués, ce projet de repeuplement forestier représente un premier pas.

TRAVAUX D'ENTRETIENS POUR UN RÉSULTAT DE LONG TERME

Grâce à l'Europe, la commune de Charensat a pu financer les travaux d'entretien de ces plants forestiers en appelant une entreprise de sous-traitance locale. A l'aide d'une débroussailleuse et d'un broyeur, la végétation – qui peut « étouffer » les plants forestiers en développement – a été réduite.



Le coût total des travaux d'entretien nécessaire à la reconstitution des peuplements forestiers a été évalué à 4 300 €. La participation financière de l'Europe s'est élevée à 1900 €. La commune de Charensat ainsi que l'État sont venus compléter ce montant.



Pascal Xicluna@Min.Agrl.Fr



La biodiversité est l'une des richesses du Livradois-Forez. Exemple d'une zone humide, au dessus du village de Valcivières.

©Pascal.Xicluna/Min.Agrl.fr



©Pascal.Xicluna/Min.Agrl.fr



©Pascal.Xicluna/Min.Agrl.fr



Axe 3

La diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural

L'Union européenne souhaite contribuer à diversifier les économies rurales en favorisant la diversification des activités des ménages agricoles, la création de micro-entreprises ou la valorisation d'actions touristiques. Elle souhaite aussi améliorer la qualité de vie en milieu rural en développant l'offre de services (santé, commerces de proximité). L'attractivité de ces territoires, ce sont aussi tous les projets qui valorisent le patrimoine naturel et culturel.

LES PRINCIPALES MESURES DE L'AXE 3 :

- DIVERSIFICATION VERS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES
- CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DE TRÈS PETITES ENTREPRISES
- PROMOTION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES
- SERVICES DE BASE POUR L'ÉCONOMIE ET LA POPULATION RURALE
- CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RURAL
- ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT

©Pascal.Xicluna/Min.Agri.fr



Tourisme

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Oenotourisme en pays Cathare

Entre Carcassonne et Perpignan, le massif des Corbières réunit tous les atouts nécessaires pour donner naissance au caractère et à la qualité des vins des Corbières. Ce territoire possède de belles opportunités qui lui procurent une place de choix en termes d'attraction touristique.

PRODUCTION LOCALE AU CŒUR DES CHÂTEAUX CATHARES

Alexandre They, vigneron au Château du Vieux moulin, a repris les vignes familiales qui produisaient essentiellement du vin vendu en vrac. Depuis deux siècles, six générations ont perpétué la tradition sur ce terroir riche de lumières et de couleurs, tout en poursuivant la rénovation du vignoble. Alexandre s'est spécialisé dans les vins assez concentrés et chaleureux, en limitant son rendement moyen de l'exploitation à moins de 30 hectolitres par hectares, pour une surface totale de 29 hectares de vignes. Aujourd'hui, le domaine produit 4 Appellations d'Origine Protégée « AOP Corbières ». En mai 2010, il a même obtenu la certification Agriculture Biologique pour l'ensemble de sa production.

OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ

Pour Alexandre They, le vin des Corbières, c'est « une tradition du terroir, un patrimoine viticole riche qui remonte à l'occupation romaine ». Afin de valoriser ce patrimoine, et grâce à l'aide du FEADER, il a ouvert deux gîtes indépendants 4 épis (Gîtes de France) aux abords d'un village de vigneron, Montbrun des Corbières, avec vue sur ce fameux vignoble.

Il a aussi ouvert une boutique de terroir répondant à la demande touristique de produits « authentiques ». Elle propose l'ensemble des productions du Château Vieux Moulin et d'autres produits locaux, tels que l'huile d'olive d'Oulibo, la confiture d'oignons, grâce au partenariat avec des producteurs locaux inscrits dans une démarche qualité équivalente.

En créant une offre touristique de qualité, peu présente dans la région, Alexandre They a su allier les différents atouts de son terroir. Il propose des visites de son domaine avec des animations, des dégustations ainsi que des séjours oenotouristiques : « Nous organisons des séjours vigneron, des vendanges avec un suivi de la vinification et des vendanges par le touriste », précise-t-il. Avis aux amateurs !

Pour en savoir plus :

www.vieuxmoulin.net



Sur un coût total de 500 000 €, le FEADER et l'État ont apporté chacun 76 665 €, permettant ainsi le renforcement de l'activité touristique et le développement de la vente au caveau. La région, le département et le porteur de projet ont financé le reste.



©Château Vieux Moulin



Le caractère innovant de ce projet a permis à Cap'Cabane d'obtenir le soutien de l'Europe avec 51 000 € versés au titre du FEADER, sur un montant total de 622 566 €. Un montant complété par le Conseil régional (25 500 €) et le Conseil général (57 000 €).



Pascal Xicluna©Min.Agrif

AQUITAINE



©Pascal Xicluna/Min.Agrif

Au cœur de la forêt des Landes, une résidence de plein air a été créée sur la commune de Captieux, en bordure des départements de la Gironde et des Landes. Cette offre de séjour insolite, où l'intégration paysagère et la préservation de l'environnement ont été activement recherchées, répond à une demande jusque là non satisfaite sur le territoire. Elle permet d'inciter les touristes à s'éloigner de la côte océane pour découvrir la forêt landaise, Captieux étant de plus une étape sur le chemin de Compostelle.

UN PROJET D'ÉCOTOURISME AU CŒUR DE LA FORÊT DES LANDES

Les propriétaires de Cap'cabane décident de construire en 2009 une vingtaine de cabanes perchées et éparpillées dans la forêt de chênes et de pins. En avril 2010, le village de cabanes voit le jour. Les cabanes, en forme de pignes de pins, mesurent 8 mètres de haut avec une terrasse dans les feuillages et un toit transparent. Ici, on dort la tête dans les étoiles !

LE TOURISME, L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET L'ENVIRONNEMENT RÉUNIS

Réalisées en pin des Landes, les cabanes apportent une plus-value à la filière bois de pins maritimes pour laquelle le volet construction est aujourd'hui fortement déficitaire.

Très sensible à la protection de l'environnement, les propriétaires de Cap'Cabane ont aussi choisi des équipements collectifs économes en eau et en énergie (piscine naturelle, chauffe-eau solaire, cuisinière à bois, toilettes sèches, etc.). Une épicerie propose aussi des produits locaux, biologiques et issus du commerce équitable.

Diversifier les activités des agriculteurs

NORD-PAS-DE-CALAIS

Campus vert Des étudiants logés à la ferme



© Pascal Xicluna/MIn-Agri.fr

Depuis 1995, l'association Campus vert met en relation des étudiants, des stagiaires, ou des jeunes en formation avec des agriculteurs installés à proximité des campus universitaires, disposant de chambres ou de studios rénovés à partir d'anciens bâtiments agricoles. Loyers modérés et climat familial propice aux études pour les uns, supplément de revenus pour les autres : l'initiative rencontre un franc succès et prend chaque année de l'ampleur. Elle concerne désormais une vingtaine de villes universitaires, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Bretagne et en Picardie notamment.

Dans un premier temps, l'association organise des réunions d'information et sélectionne les meilleurs projets. L'agriculteur doit alors transformer son bâtiment - une étable ou une vieille remise, par exemple - en studios pour accueillir les étudiants. Les travaux d'aménagement (35 000 euros en moyenne par logement) sont pris en charge à 90% par le propriétaire, avec l'aide et les conseils de l'association. Campus vert met ensuite en contact les agriculteurs et les étudiants ayant formulé une demande de logement. Les loyers, volontairement modérés pour compenser les frais de transport plus importants, vont de 240 à 350 euros par mois, pour des surfaces de 21 à plus de 40 mètres carrés.

En permettant à des agriculteurs de diversifier leurs activités, l'association offre par la même aux étudiants des solutions de logement de qualité, bon marché et à proximité des sites de formations. Philippe Amielh, coordinateur du Campus Vert, porte également une grande attention à la sauvegarde du patrimoine rural et à la promotion du dialogue ville/campagne à travers ces réalisations.



Le budget total de Campus vert est de 120 000 €. Le FEADER apporte une aide aux exploitants agricoles du Nord-Pas de Calais qui s'engagent dans ce projet d'hébergement d'étudiants. Les Conseils généraux et régionaux sont également au nombre des partenaires de Campus vert.



Sur un coût total d'environ 37 000 €, l'Europe et le Conseil régional d'Alsace ont participé chacun à hauteur de 7 925 €. Le montant restant a été autofinancé.



©GIE Ferme de wesserling

ALSACE

Créer un magasin de vente de produits fermiers



©GIE Ferme de wesserling

La vallée de Saint-Amarin est située au sud du massif vosgien dans le département du Haut-Rhin. Sur d'anciennes friches industrielles, rachetées par le Conseil Général à la fin du XX^{ème} siècle, s'est construit un immense parc à vocation touristique. Ce Parc de Wesserling, Ecomusée du textile, retrace l'aventure industrielle de cette ancienne manufacture royale et propose aux visiteurs des jardins, un musée, des démonstrations de filage, de tressage et de nombreuses boutiques artisanales.

VALORISER UN PATRIMOINE PAYSAGER ET GASTRONOMIQUE

Désireux de promouvoir la qualité paysagère de leur vallée à travers la large gamme de produits du terroir, des agriculteurs se sont regroupés pour ouvrir un point de vente collectif de leurs produits fermiers. En 2005, le magasin de producteurs « Saveurs et couleurs de la montagne » a vu le jour au cœur du parc de Wesserling avec une superficie de 40 m². Les locaux étant rapidement devenus exigus, un nouveau local plus grand a été aménagé. Trois ans après son ouverture, la surface du magasin de vente est ainsi passée de 40 m² à 300m².

Ce nouveau local nécessitait des travaux d'agencement (cloisons, plafonds, portes) et l'acquisition de nouveaux matériels (comptoir, meuble à pain, meuble caisse, table), l'ancien mobilier ayant été conservé.

DIVERSITÉ DES PRODUITS LOCAUX

Aujourd'hui, on y trouve une diversité de produits de la montagne (viande, fromages, sirops, liqueurs, oeufs, etc.) dont la demande locale ne cesse d'augmenter. Les différents producteurs se relayent pour la vente des produits, assurant une présence pour répondre au plus près aux besoins de leur clientèle.

Diversifier les activités des agriculteurs

PICARDIE

Et si on dormait au pré ?

Une tente en toile, un lit douillet, un poêle à bois bien chaud, un éclairage à la bougie... voici la recette parfaite pour retrouver le goût de la nature et des choses vraies... au milieu d'un pré. 7h00, en cette belle matinée de fin d'été, le jour se lève doucement dans la Vallée des Evoissons [1]. Le jeune Maxime, qui vient juste d'ouvrir un œil, enfle ses bottes et sort sa frimousse rousse encore endormie de la tente. Les premiers rayons du soleil illuminent la fraîche rosée. Tout près, on reconnaît les cloches des Blondes d'Aquitaine. Le coq entame ses échauffements matinaux. Neige et les deux autres ânes vaquent à leurs occupations, heureux et libres dans cette grande vallée. Les poules sont libérées du poulailler. Souriant, Maxime en oublie le petit-déjeuner et court s'occuper de la chèvre. Levés aux aurores, Maxime et son petit-frère Lucas attendent avec impatience cette journée : ils espèrent, rêveurs, que Marc, l'agriculteur, les laissera conduire le tracteur ! Un songe éveillé au milieu d'un pré. Oubliée la grande ville, loin les soucis de la rentrée : c'est au milieu d'un pré où seul le bruit de la nature se fait entendre que toute la famille s'est installée. Six grandes tentes, chauffées au poêle à bois, éclairées à la lanterne, se sont nichées au cœur de la vallée. L'ambiance chaleureuse transporte, à travers le temps, les citadins, avides de sensations naturelles et authentiques. Sans radio, sans télé, sans console, avec pour seule préoccupation l'alimentation du poêle, on apprend à vivre différemment, avec le terroir, la nature, le bruit de la ferme et ses odeurs... 45 m² pour profiter des bienfaits de la campagne et prendre son temps. Un concept venu tout droit des pays nordiques qui fait craquer les « bobos ».

FERMES ATYPIQUES

C'est Guillaume Wibaux, entrepreneur français et grand amateur de voyages, qui a eu l'idée d'exporter un Lit au pré en France [2]. « *Je trouvais que l'offre touristique était très aseptisée en France. L'idée de vivre à proximité d'un lieu fabuleux en contact avec la nature environnante m'a tout de suite séduit.* » Guillaume parcourt alors la France à la recherche des fermes idéales qui pourraient accueillir ses tentes : « *On ne travaille qu'avec des petites fermes, on refuse la standardisation. Elles ne sont pas parfaites, mais elles ont chacune une histoire et un patrimoine valorisé* » L'important pour Guillaume Wibaux est de sélectionner des fermes atypiques, tenues par des agriculteurs « *vierges de toute expérience dans le tourisme* » dont la spontanéité et l'envie de partager participent à la construction du projet.

À la ferme du Prieuré, Marc et Isabelle accueillent des touristes depuis plus d'un an. « *C'était le rêve d'Isabelle d'ouvrir un gîte à la ferme. Mais restaurer le prieuré aurait été beaucoup trop coûteux* », explique Marc, éleveur de Blondes d'Aquitaine depuis les années 90. Ils ont découvert *Un lit au pré* grâce à un article paru dans un journal : « *Le concept a ses avantages. Guillaume fournit les tentes et tout l'ameublement. Seule la viabilité du terrain est à notre charge* », ajoute-t-il.

Le plus important est l'empreinte visuelle et écologique des tentes. Chacune d'entre elles doit être en parfaite adéquation avec l'environnement et s'adapter au paysage. « *La ferme compte au maximum six tentes, pour des raisons paysagères, mais aussi parce que les touristes ne viennent pas ici pour être au camping. Ils veulent avant tout de la tranquillité* », précise Guillaume.

Un lit au pré, c'est finalement un voyage dans le passé qui incite à prendre son temps, à retrouver le goût des choses vraies et authentiques, la valeur du terroir. Moudre son café, se nourrir et se chauffer au bois, regarder vivre la nature sans l'abîmer sont autant d'activité que les citadins, stressés et dépassés par la quête incessante de modernité, ont oubliées. Maxime, Lucas et leurs parents comptent bien en profiter et s'en sont d'ailleurs vite accommodés.

Pour en savoir plus :

www.unlitaupre.fr

[1] La ferme du Prieuré, Méreaucourt Picardie

[2] Un lit au pré existe au Danemark, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis



POITOU-CHARENTES

Un gîte pour enfants labellisé « Tourisme & handicap »

« Chez Benoît », dans la commune d'Availles-Limouzine (Vienne), la ferme de la famille COIFFARD accueille les enfants depuis 2010 (6 maximum actuellement) confiés par leurs parents pendant les périodes de vacances scolaires. Cette formule d'hébergement « Gîte d'enfants » peu courante et méconnue du grand public, demande une grande implication de la famille d'accueil. Celle-ci se compose de 5 personnes : Christiane COIFFARD, son mari, exploitant agricole (polyculture/vaches allaitantes), et leurs 3 enfants (6 à 10 ans). La satisfaction des enfants accueillis comme des parents est au rendez-vous grâce aux qualités de la responsable et à la richesse des découvertes proposées aux enfants : observation des animaux, des moissons, soins aux animaux de basse cour, jardinage, soirées-contes, randonnée à vélo ou à pied, balades en charrette tirée par des poneys, fabrication de cabanes en bois ou en paille, piscine, jeux...

Mme COIFFARD, titulaire d'un B.A.F.A., forte d'une première expérience avec ses parents et en recherche d'emploi depuis 2007, a travaillé à la maturation de son projet plus de deux ans avant de se lancer, avec l'aide du FEADER, dans l'extension de sa maison d'habitation dans le respect de sa typicité. *L'hébergement ainsi réalisé pour un coût de 146 000 € est également accessible aux enfants handicapés (label en cours pour 4 handicaps). C'est aussi un moyen de créer et de concilier une activité économique en territoire rural avec l'activité agricole en valorisant ses atouts, non sans créer des liens bénéfiques au plan humain.*

Mettre en valeur le patrimoine rural

BRETAGNE

Crozon ou le Bout du monde

La presqu'île de Crozon, appelée aussi « le bout du monde », est un site marqué par des espaces naturels très riches. Des côtes découpées du Cap de la chèvre aux verts paysages bordant l'Aulne maritime, ce territoire Natura 2000 est englobé en totalité par le Parc naturel régional d'Armorique et propose un magnifique panorama sur la Mer d'Iroise. La communauté de communes de la presqu'île, qui regroupe 7 communes (Roscanvel, Camaret, Crozon, Lanvéoc, Argol, Landévennec et Telgruc) assure la mission d'opérateur du site Natura 2000.

LES HERBES DE LA PAMPA...

Le Finistère n'abrite pas que des phares, des manoirs, des châteaux et... des « âmes gauloises ». Les Herbes de la Pampa ont aussi trouvé leur place, disséminées parmi les espaces naturels, tels que les dunes et les landes de la presqu'île de Crozon. Ces Herbes proviennent d'Amérique du Sud – leur appellation est d'ailleurs issue des prairies argentines (Pampas). Elles se caractérisent par une touffe de feuilles d'où surgissent de grands plumeaux argentés. Une certaine beauté, très appréciée des jardiniers qui ont souhaité l'introduire en Europe (vers 1960 en France) en tant que plante ornementale. Aujourd'hui très présente en France, elle s'est largement développée dans le Finistère à la faveur du climat doux océanique.

...CAUSENT DES DÉGÂTS ÉCOLOGIQUES

Mais les nuisances se sont bientôt faites ressentir. Ces « Herbes » sont aujourd'hui considérées comme des espèces végétales invasives, et sont présentes sur différents secteurs d'espaces naturels (considérés comme « habitats d'intérêt communautaire ») de la presqu'île de Crozon.

C'est une plante à croissance très rapide, ce qui entraîne des désordres écologiques importants. En formant des peuplements denses, elle aboutit à une banalisation des paysages et à une perte de biodiversité contribuant à la disparition des espèces indigènes.

Au cours de l'automne 2009, la communauté des communes de la presqu'île de Crozon a décidé de réaliser des travaux consistant en la destruction des pieds des herbes de la Pampa, leur dessouchage et l'évacuation hors site des déchets pour leur incinération. Une élimination de 100 % de ces herbes n'étant pas possible, une surveillance régulière a été mise en place afin de prévenir tout retour.



Sur un coût total du projet de 3 375 €, les aides du FEADER se sont élevées à 50 %, complétées à 50 % par la participation de l'État.



©communauté de communes de la presqu'île de Crozon



A travers la conservation des espaces naturels, le pastoralisme apporte une valeur ajoutée irréfutable en termes de mise en valeur des paysages et indirectement de tourisme. Pour un coût total du projet de 57 300 €, l'Europe a financé environ 28 650 € par l'intermédiaire du FEADER. La contrepartie nationale est apportée en totalité par le Ministère en charge de l'écologie.



©Pascal.Xicluna/Min.Agrif.fr

LIMOUSIN

Pastoralisme sur le Plateau des Millevaches



©Pascal.Xicluna/Min.Agrif.fr

Bruyères, ajoncs et genêts font toute la beauté des landes sèches du site Limousin NATURA 2000 du Plateau des Millevaches qui abrite aussi l'emblématique tourbière de Longeyroux. Ce territoire identitaire, à la faune et la flore très riche, a donné l'idée au conservatoire des espaces naturels d'essayer de fidéliser les éleveurs en leur mettant un berger à disposition pour faire pâturer leurs brebis.

ORGANISATION COLLECTIVE ET EFFICACE

Le maintien et le développement des activités pastorales permet de conserver ou rétablir la biodiversité au sein d'espaces identitaires historiques, tel que le Plateau des Millevaches (en Corrèze), d'entretenir la mosaïque de ces paysages patrimoniaux qui font la renommée du Massif Central, et de maintenir une activité économique sur des territoires en déprise présentant peu d'intérêts pour l'agriculture. L'Union nationale de sélection et de promotion de la race (UPRA) ovine limousine en partenariat avec les gestionnaires des sites Natura 2000, le groupement des 5 exploitations ainsi que l'État (DIREN) est porteuse du projet qui consiste à proposer un berger à disposition des éleveurs pour la pâture de leurs bêtes. Depuis 2 ans, de juin à novembre, le berger va chercher les brebis le matin dans 5 exploitations et les amène pâturer au milieu des landes sèches et des tourbières. Ce sont ainsi 45 à 50 ha qui sont entretenus grâce au contrat signé avec le Berger.

VALORISER UNE RACE LOCALE

Ce projet a aussi pour objectif de valoriser une race locale « brebis limousine » dont les effectifs s'amoindrissent. Le cheptel ovin au cours des dernières décennies a diminué de moitié et s'est concentré sur le territoire du plateau de Millevaches. De ce fait, il tient une place importante dans la gestion de l'espace du territoire.

Pour en savoir plus : www.uprarom.free.fr

Services et économie rurale

CHAMPAGNE-ARDENNE

L'enjeu de l'économie rurale

Le Pays Vitryat, qui compte 107 communes et 48 000 habitants, est situé dans la Marne, en région Champagne-Ardenne. C'est un bassin industriel composé de grands groupes dont les centres de décision sont situés à l'étranger. Ce territoire, peu peuplé et en déclin démographique, a un réel besoin de développement et de renouvellement de son économie, il est durement touché par la crise.

UN « GUICHET PREMIER ACCUEIL » POUR LES ENTREPRENEURS

L'ADEVA (Association de développement de Vitry et son arrondissement) a installé un « guichet premier accueil » qui soutient la création et la reprise de petites entreprises. Sa mission est d'accueillir les porteurs de projet, les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

Il aide ainsi les candidats entrepreneurs à déterminer la faisabilité de leur projet en examinant avec eux les besoins du marché, la réglementation à respecter, les possibilités de financement...



©Alice Billouet/Min.Agr.fr

UNE INITIATIVE QUI REDYNAMISE LE TERRITOIRE

Depuis sa création en décembre 2008, le guichet a soutenu des projets aussi divers que des entreprises d'entretien d'espaces verts, de dépannage informatique, de vente et réparation de matériel nautique... Tous les créateurs, à leur échelle, participent à la dynamisation du territoire en créant leur emploi mais aussi en améliorant l'offre de service dans la région et éventuellement en générant des embauches. Ce projet, porté par l'ADEVA, ne pouvait se réaliser sans financements publics.



Sur un total de 28000 €, le FEADER a apporté 8200 €, tout comme le Conseil régional. A cette aide se sont ajoutés 6000 € provenant du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).



©Alice Billouet/Min.Agr.fr



Ce projet a été estimé à 820 000 €. Le FEADER y participe à hauteur de 180 000 €, l'État (FNAT) à hauteur de 140 000 €. Le reste se répartit entre le Conseil général et un emprunt sur 20 ans, remboursé grâce aux loyers payés par les professionnels de santé, locataires de la Maison médicale.

FRANCHE-COMTÉ

Ouverture d'une maison médicale

C'est en mai 2010 qu'a été inaugurée la maison médicale de Vitrey-sur-Mance. Six mois plus tard, ce pôle de santé regroupe déjà un médecin généraliste, une kinésithérapeute, une infirmière, un psychologue et un podologue qui seront rejoints par d'autres professionnels de santé. La Maison, localisée au cœur du bourg, se trouve à proximité d'une pharmacie et d'un taxi ambulance.

Vitrey-sur-Mance est un village rural de 271 habitants (recensement 2004), membre de la Communauté de communes du Pays Jusséen. Il est situé à 12 km de Jussey (1 893 habitants) et à 33 km de Vesoul (16 300 habitants). Avec la fermeture de sa maison de retraite en 2005, une population plus âgée que la moyenne départementale, nécessitant un suivi médical particulier, et un habitat très dispersé, le canton de Vitrey-sur-Mance avait été classé par l'Agence régionale de l'hospitalisation et l'Union régionale des caisses d'assurance maladie comme « zone déficitaire en professionnels de santé », peu attractive pour attirer de jeunes praticiens censés prendre la relève des médecins locaux déjà surchargés de travail.

Forte de ce constat, la Communauté de communes a initié en 2007 une concertation entre élus et professionnels de santé locaux. Après un travail d'enquête et de recensement d'initiatives, il a été décidé d'implanter une maison médicale. La Communauté de communes a acheté et réhabilité une maison ancienne. Celle-ci dispose désormais d'une salle d'attente commune et de cabinets pour les différents professionnels de santé qui y exercent. Ils peuvent ainsi mutualiser leur comptabilité et leur secrétariat. La Maison médicale de Vitrey-sur-Mance répond à un enjeu de maintien de soins sur un territoire fragile. Elle constitue une antenne mise en réseau avec d'autres lieux, d'offre de soins du Pays de Vesoul-Val-de-Saône.

Pour en savoir plus :

www.paysjusseen.org

www.sante-vesoulvaldesaone.fr

Des points multiservices en Auvergne

Les collectivités territoriales d'Auvergne accompagnent la mise en place d'un dispositif multiservice porté par le conseil interconsulaire d'Auvergne. Le dispositif consiste en la création et l'animation de points services (PMS) dans les communes de moins de 2 000 habitants et pour lesquelles il s'agit du dernier commerce. En 2008, la région comptait 91 PMS. Il s'agit de commerces caractérisés par des équipements et une signalétique spécifique, qui proposent des services marchands et non marchands. Outre la commercialisation de produits, ils proposent l'accès à internet, des informations touristiques, des documents fiscaux et sociaux, de la livraison de médicaments...

Une convention de partenariat avec des structures comme La Poste et France Télécom permet également aux PMS d'offrir des services comme la vente de timbres-poste.



Axe 4

L'Approche LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

Le FEADER permet également de promouvoir des démarches de développement local intégrées et basées sur le partenariat entre acteurs publics et privés d'un même territoire. Plus de 200 groupes d'action locale (GAL) ont ainsi été sélectionnés sur l'ensemble du territoire national pour mettre en place une stratégie de développement local innovante dans le cadre de l'approche LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). Les acteurs de projets sont des acteurs locaux (des personnes privées, des associations, des collectivités, etc.) qui par leur initiative et à travers leur action développent leur territoire.

BRETAGNE

Un pays tourné vers l'accueil des familles

Le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne, à cheval sur les départements du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan, a été choisi pour sa cohérence géographique et économique : une majorité de communes rurales, qui ne bénéficient pas des attraits du littoral, et qui ont des besoins comparables. Cette structure est née de l'association entre élus, acteurs économiques et associatifs mobilisés pour porter des projets de développement sur le territoire ; elle regroupe aujourd'hui 108 communes, soit 103 527 habitants.

PROPOSER DES SERVICES À LA POPULATION

Lors de la création du Pays, en 1992, « période d'hécatombe économique », l'enjeu consiste à « retenir la population, attirer de nouveaux couples et des familles, et donc à faire comprendre aux élus qu'ils n'ont pas d'autre alternative que de développer les services », explique Geneviève Le Meur, directrice du Pays.

Les services à la population, ce sont toutes ces petites choses qui améliorent le quotidien, que ce soit pour accueillir les tout petits, proposer des loisirs sportifs ou culturels aux plus grands, des transports publics collectifs adaptés aux besoins de tous, ou encore des structures d'accueil pour « bien vieillir ».

UN BILAN PLUTÔT POSITIF

De cet investissement collectif sont nées de nombreuses réalisations dans les communes rurales du territoire (crèches et halte-garderies, écoles de musique, piste de vélo, centres de loisirs, etc.). Des projets créateurs d'emplois qui portent aujourd'hui leurs fruits. Lors du dernier recensement, le solde migratoire a cessé d'être négatif et, pour la première fois depuis plusieurs décennies, on a pu constater un rajeunissement de la population.



Pour continuer à valoriser des projets innovants de ce type, le Pays bénéficie d'une enveloppe Leader d'un peu plus de 2 millions d'€ pour la période 2007-2013.



ÎLE-DE-FRANCE

Une stratégie de développement basée sur les savoir-faire locaux

Le parc naturel régional du Gâtinais français a été désigné territoire porteur de projets innovants. En 2008, une nouvelle entité est créée : le groupe d'action locale (GAL) Gâtinais français qui réunit le parc et deux intercommunes, soit un territoire où vivent 117 200 habitants.

La concertation des acteurs privés et publics de ce territoire a permis de définir une stratégie commune de développement : s'appuyer sur les savoir-faire locaux et encourager leur transmission aux générations futures. Ce projet se décline en trois axes : valoriser les productions alimentaires locales, diversifier les grandes cultures en soutenant l'émergence d'une filière d'agro-matériaux, et renforcer la notoriété des productions locales par l'éducation, l'animation et la préservation du patrimoine et des savoir-faire.



Le GAL bénéficie sur 6 ans, de financements européens qui s'élèvent à hauteur de 940 000 € dans le cadre de la démarche Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER).

Pour en savoir plus :

www.parc-gatinais-francais.fr

<http://www.construction-chanvre.asso.fr/>

Le chanvre, une filière d'avenir

Le chanvre est l'une des premières plantes domestiquées par l'homme. Originaire d'Asie centrale, elle a d'abord été cultivée pour sa fibre (issue de la tige centrale, appelée chène-votte) et pour sa graine (« chènevis »). Elle servait essentiellement à se nourrir, se vêtir et se soigner. La fabrication de la pâte à papier à partir du chanvre est plus récente (12^{ème} siècle, en Europe). Après avoir connu son apogée au 19^{ème} siècle grâce à la papeterie et la marine à voile, les surfaces cultivées en chanvre ont été réduites du fait de l'émergence de l'utilisation du coton, des fibres synthétiques (et de l'arrivée de la marine à moteur). Aujourd'hui, la culture du chanvre connaît un regain d'intérêt avec l'émergence de nouveaux débouchés dans les secteurs du bâtiment et de la construction. Mais il est aussi utilisé pour la fabrication de la pâte à papier, l'alimentation humaine (sous forme d'huile) ou animale (appât pour la pêche, oisellerie), les produits cosmétiques, les litières animales ou encore la plasturgie (fabrication des matières plastiques), etc.

ECO-CONSTRUCTION ET ÉCO-HABITAT

Les fibres de chanvre sont utilisées dans l'isolation thermique des habitations (laine de chanvre) en substitut de l'utilisation de la laine de verre ou de roche. L'utilisation du béton de chanvre a aussi fait ses preuves dans l'éco-construction, il forme en effet un matériau qui permet une bonne respiration du bâti, assainissant la qualité de l'air intérieur.

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial, le GAL Gâtinais français, en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Seine et Marne et interdépartementale d'Ile-de-France, prévoit de créer une filière d'agromatériaux à partir de la culture locale de chanvre.

Un noyau d'agriculteurs, précurseur du projet, est persuadé de la possibilité du développement de la culture du chanvre grâce aux nouveaux débouchés tels que l'éco-construction et l'éco-habitat. Ils y voient un moyen de diversifier durablement leurs activités.

Valoriser les produits du Gâtinais : volailles, fromages, pain d'épices...



C'est dans ce cadre que le GAL et les responsables des services d'éducation des Conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne se sont mobilisés pour repenser l'approvisionnement des collèges en produits locaux du Gâtinais. L'idée est de proposer aux collégiens un repas du Gâtinais à partir des produits agricoles locaux. De l'entrée au dessert, on retrouvera les produits du Gâtinais : cresson, produits maraîchers, volaille et fromage de chèvre, pain d'épices fabriqué avec le miel des ruches du parc... et même une infusion de la fameuse menthe poivrée de Milly ! Le projet est en cours de réalisation pour le collège Christine de Pisan de Perthes-en-Gâtinais.



Le chanvre est une plante qui pousse rapidement, dont le recours aux traitements est nul (seul un apport en azote au moment du semis est nécessaire) et qui se montre économe en eau.

Un bilan écologique quasi irréprochable qui lui vaut un succès croissant.

Utilisé dans le secteur du bâtiment, il a un impact favorable sur l'effet de serre : le cycle de vie d'un mètre carré de mur en béton de chanvre sur 100 ans stocke entre 14 et 35 kg de CO₂ par m².



Monter un dossier en 3 étapes

Les bénéficiaires potentiels des programmes européens 2007-2013 sont très divers : collectivités, chefs d'entreprises, responsables d'organismes professionnels ou de services sociaux, associations, exploitants agricoles, professionnels de la pêche et de l'aquaculture, de l'environnement ou du tourisme.

Pour monter un dossier de demande de subventions, il est nécessaire de venir le retirer dans les préfetures, auprès des services compétents de l'État, de la Région, des Départements et des Chambres consulaires.

LES TROIS ÉTAPES DE VOTRE DOSSIER

1

Dépôt du dossier

- ✓ Élaborez votre projet
- ✓ Remplissez votre dossier
- ✓ Déposez votre dossier

2

Instruction

- ✓ Avis des services instructeurs
- ✓ Décision du comité régional de programmation
- ✓ Réponse

3

Réalisation du projet

- ✓ Réalisez votre projet
- ✓ Justifiez vos dépenses
- ✓ Percevez les fonds

Pour un projet éligible et complet, la réponse peut être donnée en 3 mois.

Pour :

- ✓ Savoir si votre projet est éligible
- ✓ Accéder aux principales informations utiles sur les aides européennes dans votre région
- ✓ Télécharger votre dossier de candidature
- ✓ ou Identifier l'interlocuteur de votre région

Rendez vous sur le site des fonds européens ou du FEADER dans votre région (voir page suivante) et sur :

www.europe-en-france.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr/feader



Liens et contacts utiles

- www.europe-en-france.gouv.fr
- www.agriculture.gouv.fr/feader

LES LIENS ET CONTACTS DANS VOTRE REGION

ALSACE

Conseil Régional
(Axe 1 - 111A, 121C2, 121C4, 123A, 132 et 133 -, Axe 3 sauf la mesure 323, Axe 4)
Direction de l'Animation
et de l'Aménagement des Territoires,
Services des Politiques régionales
européennes
1 place du Wacken - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 15 66 46
anne.monasson@region-alsace.eu
et
DRAAF (autres mesures)
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 88 91 02
jean-francois.quere@agriculture.gouv.fr
www.fonds-europeens-alsace.eu

AQUITAINE

DRAAF
51 Rue Kieser
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 00 43 67
eric.lemonnier@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-aquitaine.eu

AUVERGNE

DRAAF
SREFAT - Marmilhat BP 45
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 16 36 ou 15 01
francis.sabin@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-auvergne.eu

BASSE-NORMANDIE

DRAAF
Service Régional de l'Agriculture,
de la Forêt et des Territoires (SRAFT)
6 Bd du Général Vanier - BP 95181
14070 CAEN CEDEX 5
Tél. : 02 31 24 97 12
sraft.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-basse-normandie.eu

BOURGOGNE

DRAAF Bourgogne
22D Bd Wiston Churchill - BP 87865
21078 DIJON
Tél. : 03 80 39 30 00
mission-feader.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr
www.europe-bourgogne.fr

BRETAGNE

DRAAF
Cité de l'agriculture
15 avenue de Cucillé
35047 RENNES
02 99 28 22 20
eric.plaze@agriculture.gouv.fr
www.bretagne.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

DRAAF
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. : 03 26 66 20 36
frederic.leduc@agriculture.gouv.fr
feader.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr
www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr

CENTRE

DRAAF
Cité Administrative Coligny
131 rue du fbg Bannier
45042 ORLEANS CEDEX
Tél. : 02 38 77 40 00 ou 40 83
srefar.draaf-centre@agriculture.gouv.fr
www.europe-centre.eu

FRANCHE-COMTÉ

DRAAF
Immeuble Orion - 191 rue de Belfort
25043 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 47 75 25
srete.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr
www.europe-franche-comte.fr

HAUTE-NORMANDIE

DRAAF
SRREF - Cité Administrative St SEVER
Quai Jean Moulin
76032 ROUEN CEDEX
Tél. : 02 32 18 95 29
olivier.cattiaux@agriculture.gouv.fr
<http://pdrh.draf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr>

ILE-DE-FRANCE

DRIAIF Ile de France
18 avenue Carnot
94234 CACHAN CEDEX
Tél. : 01 41 24 17 00
ornella.braceschi@agriculture.gouv.fr
stephanie.peigney@agriculture.gouv.fr
www.europeidf.fr/fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

DRAAF Languedoc-Roussillon
ZAC du mas d'Alco - BP 3141
34034 MONTPELLIER CEDEX
Tél. : 04 67 10 19 00
thibaud.guitard@agriculture.gouv.fr
www.languedoc-roussillon.eu

LIMOUSIN

DRAAF
Immeuble Le Pastel
22 Rue des Pénitents Blancs - BP 3916
87039 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05 55 12 92 10 ou 92 47
francois.projetti@agriculture.gouv.fr
www.europeenlimousin.fr

LORRAINE

DRAAF
4 Rue Wilson
57046 METZ CEDEX
Tél. : 03 87 56 40 40
valerie.antoine@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-lorraine.eu

MIDI-PYRÉNÉES

DRAAF
Cité Adm - Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 05 61 10 61 02 ou 61 10
bruno.lion@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-midi-pyrenees.eu

NORD-PAS-DE-CALAIS

DRAAF
Cité Adm - BP 505
59022 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 96 41 41
srea.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr
<http://draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr>

PAYS DE LA LOIRE

DRAAF
12 Rue Menou
44035 NANTES CEDEX 1
Tél. : 02 40 12 36 56 ou 36 00
marie-eve.jaack@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-paysdelaloire.eu

PICARDIE

DRAAF
Allée de la Croix rompue
518 Rue Saint-Fuscien - BP 69
80092 AMIENS CEDEX 3
Tél. : 03 33 33 55 45
emilie.goriau@agriculture.gouv.fr
www.picardie-europe.eu

POITOU-CHARENTES

DRAAF
20 rue de la Providence - BP 537
86020 POTIERS CEDEX
Tél. : 05 49 03 11 31 ou 11 00
martin.gutton@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-poitou-charentes.eu

PACA

DRAAF Provence alpes Cote d'Azur
161 rue du Commandant Rolland
13272 MARSEILLE CEDEX 8
Tél. : 04 91 16 76 69
feader.draaf-paca@agriculture.gouv.fr
www.paca.pref.gouv.fr

RHÔNE-ALPES

DRAAF
Cité Adm de la Part Dieu
165 Rue Garibaldi - BP 3202
69401 LYON CEDEX 3
Tél. : 04 78 63 13 13
claudine.cottet@agriculture.gouv.fr
www.europe-en-rhonealpes.eu

CORSE

Collectivité territoriale de Corse (CTC)
Direction des affaires européennes et internationales
Hôtel de région -
22 cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1
Tél. : 04 95 51 66 74
laetitia.salini@ct-corse.fr
www.europe-corse.eu
ou
www.corse.fr

GUADELOUPE

DAAF
Jardin Botanique
97169 BASSE-TERRER CEDEX
Tél. : 05 90 80 50 85 ou 05 90 99 09 11
Lucile.maraton-jabol@guadeloupe.pref.gouv.fr
www.daaf971.agriculture.gouv.fr

REUNION

DAAF
Boulevard de la Providence
97489 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 94 07 07 ou 02 62 30 89 89
celleurope@agle-reunion.org
www.reunioneurope.org

MARTINIQUE

DAAF
Jardin Desclieux - BP 642
97262 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél. : 05 96 71 20 64
lise.jean-louis@agriculture.gouv.fr
www.martinique-europe.fr

GUYANE

DAAF
Cellule Animation Service Europe
Programmation
Cité Rebard - BP 5002
97305 CAYENNE CEDEX
Tél. : 05 94 29 63 67
thomas.requillart@agriculture.gouv.fr
www.europe-guyane.eu

Conception éditoriale Alice Billouet
et Anabelle Couleau
Réalisation Studio graphique
Impression Wagram Edition



Le magazine du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Retrouvez toute l'actualité de l'alimentation, des territoires ruraux, de l'agriculture et de la pêche dans le magazine du ministère. Reportages, enquêtes, articles synthétiques ; tous les trois mois, alim'agri vous invite à découvrir les enjeux et acteurs de ces secteurs d'aujourd'hui et de demain.



Rejoignez alim'agri sur Facebook
<http://www.facebook.com/alimagri>

OFFRE SPÉCIALE PREMIER ABONNEMENT 15 € par an la première année

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à alim'agri pour 15 €/an (4 n° + hors-série) au lieu de 30 €/an

France Qté |__| x 15 € = Total |__|__| €

Étranger & DOM-TOM Qté |__| x 20 € = Total |__|__| €

Offre spéciale 15 €/an (4 n° + hors-série):

étudiants, enseignants, agriculteurs, seniors et chômeurs (envoi d'un justificatif)

France Qté |__| x 15 € = Total |__|__| €

Étranger & DOM-TOM Qté |__| x 20 € = Total |__|__| €

Nom..... Prénom

Adresse.....

Code postal Ville

Pays Organisme

Profession Téléphone

Adresse électronique

Envoyez ce formulaire ou photocopie accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
SG DICOM DREX
78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **Régisseur de recettes de l'administration centrale** ou sur le compte ouvert auprès de la Recette générale des finances : 10071 - 75000 - 00001000714 - 72 (IBAN FR76 - 1007 - 1750 - 0000 - 0010 - 0071 - 472) au nom de la Régie de recettes de l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les informations demandées sur les présents formulaires sont nécessaires au traitement de votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Délégation à l'information et à la communication, rédaction alim'agri, 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP. Sauf opposition de votre part, elles pourront aussi être utilisées par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires contractuels ou des entités du ministère.

Pour toute information, contactez-nous : alimagri@agriculture.gouv.fr